## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale

## Décision n° 37548 du 5 juin 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1406837S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 85292 du 3 décembre 2013 (NOR: INTJ1325281S),

Décide:

Article 1er

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1er juillet 2014:

Marchand, FranckNigend : 160 466Numéro de livret de solde : 5 315 930Stern, Jean-MarcNigend : 113 031Numéro de livret de solde : 5 174 966

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

Cornet, Patrick Nigend: 159 373 Numéro de livret de solde: 8 016 623

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er juillet 2014:

Gadet, Benoît Nigend: 184 674 Numéro de livret de solde: 8 034 236

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er juillet 2014:

**Le Boucher D'Hérouville,** Marion Nigend : 303 387 Numéro de livret de solde : 8 090 917

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juin 2014.

Le général de corps d'armée, commandant les écoles de la gendarmerie nationale, A. Giorgis